

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2007 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	-
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- BASTIAN	-

Personnels : Christine NONNENMACHER, Guy HUSSON, Frédérique WEBER

Invités : MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.

Membres excusés : MM WALTER, TROG, MME FISCHER

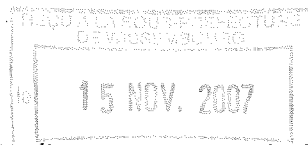
Invités excusés : MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER

7) Indemnité de conseil du trésorier.

Vu le décret 82/979 du 19 novembre 1982, portant conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor.

Vu le changement de notre comptable du Trésor à compter du 2^{ème} semestre 2007.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer l'indemnité de conseil à Monsieur TORTEROTOT sur la base du barème fixé par arrêté ministériel du 16 décembre 1983.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 9 novembre 2007

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

